



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq le vingt janvier le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND ; Christian ROBIN Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Nicole MARQUES Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT.

Ont donné procuration :

Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN
Véronique SAUZEDDE à Elisabeth BRUSSAT
Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents : Héloïse FERRIER

Secrétaire de séance : Christian ROBIN

DELIBERATION
Engagement du quart des dépenses
N°2025/01/02

Finances locales : Décisions budgétaires

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget primitif, il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP+DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement nouveaux dès le début de l'année et qu'elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en 2024 mais non mandatées. Ces crédits seront repris dans le budget primitif de l'année qui devra être voté avant le 15 avril 2025.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, préalablement à l'adoption du budget primitif 2025 à engager, liquider et mandater sur les bases du budget 2023, le quart des dépenses d'investissement, soit :

BUDGET COMMUNE
AR Prefecture

063-216302653-20250120-20250102-DE
Reçu le 23/01/2025



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Crédits ouverts 2024	Montant autorisé avant vote BP 2025 Plafonné à 25%
Ch 204 : . 80 000.00	20 000.00
Ch21 : 102 692.00	25 673.00
Ch23 : 1 481 210.76	370 302.69
Ch 27 : 2 502.00	625.50
Total 1 666 404.76€	416 601.19

ouverture de crédits au compte :

- 2158 d'un montant de 8 000 € pour acquisition outillage suite à vol231-544d'un montant de 71 800 € pour la réhabilitation du presbytère
- 204182 d'un montant de 67 216 € pour éclairage public
- 231-509 d'un montant de 70 081 € pour travaux eaux pluviales tranche 3
- 4541 d'un montant de 66 000 € pour la démolition des maisons route de Pont de Dore
- 28183 d'un montant de 1 500 € pour acquisition unité centrale
- 231-555 d'un montant de 20 825 € la réfection des chemins

Montant total 305 825€

BUDGET ASSAINISSEMENT

Crédits ouverts 2024	Montant autorisé avant vote BP 2025 Plafonné à 25%
Ch20 52 090.84	13 022.71
Ch21 4 000.00	1 000.00
Ch23 364 964.74	91 241.19
Total 421 055.58	105 263.90

Ouverture de crédits au compte :

- 2315-88 d'un montant de 3 000 € pour des travaux de raccordement,
- MONTANT TOTAL : 3 000 €**

BUDGET Gestion Immobilière
AR Prefecture

063-216302653-20250120-20250102-DE
Reçu le 23/01/2025



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

Crédits ouverts 2024		Montant autorisé avant vote BP 2025
		Plafonné à 25%
Ch21	56 042.00	14 010.50
Ch23	388 615.00	97 153.75
Total	444 657.00	111 164.25

ouverture de crédits au compte :

- 231-16 d'un montant de 5 000 € pour des travaux de rénovation local les Flanades,
- 231-22 d'un montant de 5 000 € pour des travaux logement rue des Fougères
- 2184 d'un montant de 1000 € pour l'aménagement de l'espace co-working
- 212 d'un montant de 3 330€ pour jeux base de loisirs

MONTANT TOTAL 14 330 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les engagements des quarts de dépense pour les budgets Commune, assainissement et gestion immobilière comme ci-dessus

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 20 janvier 2025

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT



AR Prefecture

063-216302653-20250120-20250102-DE
Reçu le 23/01/2025

AR Prefecture

063-216302653-20250120-20250102-DE
Reçu le 23/01/2025